Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

www.fasken.com

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 28 octobre 2014
No de dossier : 10887/115805.158

SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : **DEMANDE D'INTERVENTION DE LA FCEI PORTANT SUR LA DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2014-2015 R-3905-2014**

Chère consœur,

La FCEI a pris connaissance des réponses du Distributeur du 23 octobre 2014 à sa demande de renseignements.

La FCEI conteste ou réclame plus d'informations quant aux quatre réponses du Distributeur qui suivent :

Q. 6.1 HQD pourrait-il confirmer que le contrat mentionné dans sa réponse est bien celui dont il est fait mention à la référence (ii) de la question. Sinon, veuillez présenter les caractéristiques de ce nouveau contrat et les comparer à celles de l'ancien contrat?

Q. 6.4 L'explication fournie est triviale. HQD pourrait-il fournir le coût moyen et les quantités prévues pour 2015 selon le format du tableau R-6.5 et expliquer les écarts avec le réel 2013 et faisant le lien avec les informations contractuelles demandées en 6.1?

Q. 7.1 Cette question n'est pas répondue. HQD indique que la hausse des services professionnels est associée à la commercialisation, mais n'explique pas pourquoi il y a augmentation de la commercialisation (le budget des services professionnels est en hausse d'environ 50% alors que le reste des charges d'exploitation du PGEÉ est stable). Veuillez expliquer la croissance du besoin de commercialisation.

Q. 15.14 HQD ne répond pas à la question formulée. Nous demandons à HQD de répondre, car cette question est à l'intérieur du cadre du présent dossier.

Q. 22.2. HQD ne répond pas complétement à la question. HQD pourrait-il indiquer quelles sont les causes du non-respect du délai?

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

André Turmel
AT/mb
c.c. : HQD
Intervenants